

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2013
COMPTE RENDU**

Etaient présents : MM. ZANARDO, TRITZ, SANTAROSSA, BREVI, BARBIER, BESSEDJERARI, LAFOND, BANAS, DENEFFLE, GRASSELLI, MINARY, Mmes FOGLIA, VELVELOVICH, OUABED, GUILLON, BOULANGER, DE SOUZA, BUHSING, TOURNEUR, GENDRE, BONNET.

Etaient représentés : M. FILIPPI, Mme VIGO-HABRAN.

Etaient absents : MM. OLIVIER, WEY, FOURNIER. Mmes SCHILLE, TUCCONI, DE ISEPPI.

Secrétaire de séance : Mlle BUHSING.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du 13 février 2013.

Il est approuvé à l'unanimité.

Il informe les membres du conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation permanente :

→ Création d'un bloc sanitaire préfabriqué :

- lot n°1 : génie civil conclu avec MTP pour un montant TTC de 14 220.44 euros,
- lot n°2 : bloc sanitaire conclu avec MICHEL PLANTE SYSTEME pour un montant TTC de 56 241.90 euros.

Le maire demande au conseil municipal d'accepter l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour du présent conseil :

- Rapport portant sur la situation des agents et programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- Motion en faveur de la nationalisation de la sidérurgie lorraine.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

Le maire signale que ce conseil municipal lié au vote du budget étant le dernier du mandat, chaque adjoint au maire interviendra dans le cadre d'un bilan de mandat.

**14- COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2012 – VILLE – SERVICE DES EAUX
– SERVICE JEUNESSE**

Le maire indique que tous les documents présentés ce soir ont été étudiés en commission des finances.

Denise BOULANGER présente le compte administratif – Ville :

Fonctionnement :

Dépenses : 8 457 241,78 €

Recettes : 9 227 665,98 €

Investissement :

Dépenses : 7 869 723,64 €

Recettes : 5 918 762,54 €

Report N-1 :

Recettes investissement : 2 174 455,04 €

Résultats :

Fonctionnement : 770 424,20 €

Investissement : 223 493,04 €

Puis elle présente le compte administratif – Service des Eaux :

Fonctionnement :

Dépenses : 144 693,68 €

Recettes : 155 620,79 €

Investissement :

Dépenses : 502 832,27 €

Recettes : 453 621,51 €

Report N-1 :

Recettes fonctionnement : 14 294,44 €

Recettes investissement : 15 148,34 €

Résultats :

Fonctionnement : 25 221,55 €

Investissement : 34 062,42 €

Enfin, elle présente le compte administratif – Service Jeunesse :

Fonctionnement :

Dépenses : 342 239,19 €

Recettes : 328 755,40 €

Report N-1 :

Recettes fonctionnement : 11 972,53 €

Résultats :

Fonctionnement : - 1 511,26 €

Le maire quitte la salle. Olivier Tritz procède aux votes des différents comptes administratifs.

Le compte administratif de la Ville est accepté avec 22 voix Pour et 1 abstention.

Le compte administratif du Service des Eaux est accepté avec 22 voix Pour et 1 abstention.

Le compte administratif du Service Jeunesse est accepté avec 22 voix Pour et 1 abstention.

Le maire reprend sa place.

15- Affectation des résultats

Denise BOULANGER propose de constater et d'affecter les résultats suivants :

Budget Ville :

Fonctionnement : l'excédent de 770 424,20 € à l'article 1068

Investissement : l'excédent de 223 493,94 € à l'article 001

Budget Service des Eaux :

Fonctionnement : l'excédent de 25 221,55 € à l'article 002

Investissement : le déficit de 34 062,42 € à l'article 001

Budget Service Jeunesse :

Fonctionnement : le déficit de 1 511,26 € à l'article 002

Le maire met ces délibérations aux voix, elles sont acceptées à l'unanimité.

16- Approbation des comptes de gestion – exercice 2012

Le maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion établis pour l'exercice 2012 par Monsieur Eric PERNOT, Receveur Municipal.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

17- Vote des taux d'impositions 2013 des trois taxes directes locales

Le maire souligne que les taux d'imposition 2013 des trois taxes directes locales sont identiques à ceux votés en 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 19.51 %
- Taxe foncière (bâties) : 27.23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.43 %

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

18- BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013 : VILLE, SERVICE DES EAUX, SERVICE JEUNESSE

Le maire rappelle que les différents budgets ont été présentés dans le détail en commission des finances.

Il dit : « Aujourd'hui j'insisterai sur la politique d'investissement que nous avons menée depuis le début du mandat et qui se poursuit cette année encore, puisque plus de 6 millions d'euros sont consacrés aux travaux d'investissement.

En 2013, 2.9 millions d'euros sont investis dans le cadre d'opérations nouvelles, malgré la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Notre financement est assuré par une gestion rigoureuse tandis que nous maintenons des taux identiques depuis 10 ans.

Je ne vais pas tout citer. Je soulignerai certaines opérations :

- Requalification urbaine : 30 000 € cette année notamment consacrés à la rénovation des vieux villages du centre ville et de Droitaumont ainsi qu'à une étude de sol qui consiste à sonder les sols où des soulèvements ont été constatés afin de trouver l'origine de ces problèmes et d'envisager ensuite des travaux.

- Acquisition de terrains : 240 000 € pour les terrains sur lesquels sera aménagée une résidence d'accompagnement des personnes âgées (17 logements). Il s'agit d'une alternative entre leur résidence actuelle et un établissement spécialisé.

- Sécurité dans les quartiers : 24 000 € pour la pose de radars pédagogiques et lumineux à titre d'expérience. Si le résultat est concluant, le dispositif sera étendu.

- Rénovation des bâtiments communaux : 320 000 € dont 100 000 € seront dédiés à la Maison de l'environnement dans le cadre des travaux de façade, mise en conformité électrique et vitrification.

- Rénovation de la voirie : 1 million d'euros en 2013 contre 300 000 euros par an les années précédentes.

- Politique environnementale, cadre de vie : 199 000 € consacrés à l'aménagement paysager en vue d'embellir la ville et notamment la création du square Génot visant à valoriser l'église classée à l'inventaire des monuments historiques.

- Plan des écoles : 275 000 € investis dans les écoles et particulièrement à l'école Langevin Wallon où seront réalisés des travaux de façade et d'huisseries ainsi qu'à l'école D. Casanova pour la création d'une cour.

- Charte du handicap : 100 000 € sont réservés à ce thème.

- Sécurité incendie : 390 000 € pour le renforcement de la défense incendie qui constitue un devoir.

- Requalification de l'ancien carreau de mine de Droitaumont : 130 000 € prévus cette année pour financer les premières études de maîtrise d'œuvre.

- Salle de quartier Gare : 200 000 € consacrés à l'aménagement de la salle.

Et enfin, les opérations en cours : Cités du Grand Breuil et Construction d'une médiathèque. Cette année ces chantiers se finalisent avec un budget final de 2.6 millions d'euros pour les cités et 1.9 millions d'euros pour la médiathèque.

Je laisse désormais la parole à Denise Boulanger. »

Denise Boulanger présente le budget de la Ville.

Fonctionnement :

Dépenses : 8 780 567 €

Recettes : 8 780 567 €

Investissement :

Dépenses : 8 694 700 €

Recettes : 9 442 804,06 €

Restes à réaliser de l'exercice précédent :

Dépenses : 1 215 386 €	Recettes : 243 788 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 223 493,94 €	
Total de la section d'investissement :	
Dépenses : 9 910 086 €	Recettes : 9 910 086 €

Total du budget :

Dépenses : 18 690 653 €	Recettes : 18 690 653 €
-------------------------	-------------------------

Le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une réponse du député Christian Eckert suite à son interpellation au sujet du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de 2011 : « Effectivement le montant de 2011 a été omis sans qu'il soit possible à ce stade d'en trouver la cause... ».

« L'erreur n'étant apparue qu'en 2012, il nous manque à ce jour, 313 000 € pour 2011, idem pour 2012 et 313 000 € pour 2013. » constate le maire. Puis il ajoute : « le courrier confirme que les choses vont se régler. Donc l'Etat devrait nous verser 939 000 € : nous avons été prudents car le budget ne prévoit que la part de 2 exercices, soit 626 000 €. »

Denise Boulanger présente le budget du service des Eaux.

Fonctionnement :

Dépenses : 181 521,55 €	Recettes : 156 300 €
Résultat d'exploitation reporté : 25 221,55 €	
Total de la section de fonctionnement :	
Dépenses : 181 521,55 €	Recettes : 181 521,55 €

Investissement :

Dépenses : 1 497 000 €	Recettes : 1 531 062,42 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 34 062,42 €	
Total de la section d'investissement :	
Dépenses : 1 531 062,42 €	Recettes : 1 531 062,42 €

Total du budget :

Dépenses : 1 712 583,97 €	Recettes : 1 712 583,97 €
---------------------------	---------------------------

Denise Boulanger présente le budget du service Jeunesse.

Fonctionnement :

Dépenses : 401 153 €	Recettes : 402 664,26 €
Résultat de fonctionnement reporté	: 1 511, 26 €
Total de la section de fonctionnement :	
Dépenses : 402 664,26 €	Recettes : 402 664,26 €

Puis Denise BOULANGER présente le bilan financier du mandat :

« En matière de fonctionnement, le bilan du mandat fait ressortir une situation saine des finances de la Ville comme le confirme le dernier rapport de la CRC et les résultats des comptes administratifs.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent de 7 277 266,36 € en 2008 à 8 457 241,78 € en 2012, soit 16 % d'augmentation ce qui correspond au montant de l'inflation. Celles-ci ont été parfaitement maîtrisées pour tous les services malgré notamment l'augmentation des postes chauffage, électricité et carburants. Chaque adjoint, dans sa délégation, a participé à ce contrôle par un suivi régulier de ses dépenses. A rappeler également que celles-ci ont été gelées en 2010 et 2011 sauf en ce qui concerne les charges de personnel et ceci compte tenu de l'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat. Nous restons à un niveau de dépenses tout à fait honorable pour une ville de notre importance.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 399 424,85 € en 2008, à 9 227 665,98 € en 2012 et ce malgré une stagnation et même une légère baisse des dotations de l'Etat. A savoir que ces dernières diminuent en 2012 compte tenu du non versement du fonds de péréquation de la taxe professionnelle. Ce qui devrait intervenir en 2013.

La santé financière d'une ville se mesure avec quelques paramètres, dont le premier et le plus important est l'épargne. Pour autant que l'on réintègre les 313 000 € du FDPTP qui manquent pour l'instant à l'appel, l'épargne de gestion se situerait alors à 1 730 000 € en 2012 et à 1 670 000 en moyenne sur le mandat, pour 1 850 000 lors du premier mandat.

Si l'on enlève les intérêts de la dette, on obtient ce qui se rapproche le plus de l'image de la santé financière de la Ville et qui se maintient là aussi à un bon niveau : 1 470 000 € en 2012, pour 1 400 000 € sur le mandat et 1 640 000 sur le premier mandat.

L'épargne disponible hors produits et charges exceptionnels est à 670 000 €, ce qui est à peu près la moyenne du mandat (740 000). C'est ce qu'on dégage une fois le capital de dette payé, c'est donc ce qui reste pour autofinancer les investissements.

Tous ces chiffres montrent une réelle baisse de l'autofinancement depuis les années 2001-2004, que nous parvenons à juguler, mais sans remonter aux niveaux précédents. Aux contraintes sur les recettes (dotations de l'Etat, droits de mutation, contrats de moins en moins aidés pour l'embauche de personnel) s'ajoutent des charges supplémentaires transférées par l'Etat (passeports, cartes d'identités, aire des nomades notamment), et les normes réglementaires et techniques qui explosent et coûtent de plus en plus cher.

Il y a aussi une raison plus légitime à cette baisse, à savoir le développement des politiques de service public évoquées lors du DOB. Il est incontestable et normal que l'autofinancement baisse quand ces politiques se développent sans augmentation d'impôt, et même avec une baisse en 2004.

Le développement de ces services représente des centaines de milliers d'euros par (cf DOB) ; les dépenses de fonctionnement croissent de 1,8 % par an seulement, soit en moyenne le niveau de l'inflation, mais aussi celui des dépenses et recettes jusqu'au point fatal où la seconde rejoindrait la première, annihilant de ce fait l'autofinancement.

En matière d'investissement, de 2008 à 2012, ce sont 17 200 000 € de travaux et achats qui ont été réalisés, et un total de dette en capital de 3 525 000 € remboursé. Pour financer ces dépenses d'investissement, voici la structure des recettes qui ont été mobilisées : autofinancement pour 9,4 millions d'euros, 5,4 millions d'euros de subventions, 3,1 millions liés au FCTVA et 3 millions d'emprunt.

La masse d'investissement est près de 2 fois plus importante à Jarny que dans les villes de notre strate dans le département. Nos investissements sont payés presque pour moitié par l'autofinancement, avec un recours à l'emprunt limité. Dans les autres villes, l'autofinancement n'abonde l'investissement que pour 1/3, et l'emprunt est quasiment à même hauteur. En outre, les financements extérieurs (Etat, Région, Département, Europe notamment) sont mieux mobilisés à Jarny que dans les autres villes de notre taille.

Avec une mobilisation moindre en proportion de l'emprunt, mais une masse d'investissement plus importante en valeur brute, c'est bien notre autofinancement important, ainsi qu'une meilleure mobilisation des subventions, qui permet de réaliser à Jarny une masse d'investissements presque 2 fois plus importante qu'ailleurs, et ceci sur la durée des 2 mandats.

Le montant des emprunts réalisés de 2008 à 2012 s'élève à 2 300 000 €. A savoir qu'aucun emprunt n'a été sollicité en 2012.

L'endettement de la Ville est raisonnable. Il est plus bas qu'en 2007 et atteindra un niveau très bas en 2015 ce qui permettra d'envisager sereinement l'avenir. Le montant des annuités d'emprunts était de 879 463,40 € en 2008 pour passer en 2013 à 1 026 687,30 € et passera à 530 000 € en 2015.

Les objectifs prévus lors de ce mandat ont été atteints et cela sans augmentation du taux des impôts locaux. »

Le maire commente : « ce bilan est très important car la population est attentive à l'état financier de la ville. Grâce à notre capacité à bien gérer nous avons pu investir 17 millions d'euros et bénéficier d'un autofinancement de 600 000 euros en moyenne par an. C'est le double des autres villes de même strate. En matière de subventions au profit des associations, nous dépassons là encore les communes similaires. Et enfin, l'endettement de la Ville s'élèvera à 500 000 € en 2015, soit un très bas niveau, inférieur à celui de 2007. Tout cela est dû au travail du directeur général des services, des élus et des services. »

Patrick Brévi effectue un bilan de mandat en matière de travaux :

2.2-BILAN TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC DEPUIS 2008

2.2.1-budget investissement

période 2008/2011

- Remplacement des candélabres de la rue JEAN ROSTANT mats et lampes.
 - Création du réseau d'éclairage public pose de candélabres mats et lampes au chemin LEBRETON
 - Remplacement de mats en acier par des mats béton pose d'appareillage et remplacement du câble sur une partie de la rue VICTOR HUGO entre le chemin LEBRETON et le pont SNCF
 - Remplacement et création de points d'éclairage supplémentaires sur le square TOUSSAINT
 - Remplacement des candélabres mats et lampes au lotissement des cerisiers
 - Renforcement par la pose de lampes supplémentaires au chemin des MARCAIRES a coté des abattoirs
 - Création d'un comptage et d'une armoire de branchement supplémentaire place GENOT pour installer le marché
 - Réalisation d'un réseau neuf à la ZAC PROUVE pose de candélabres de lampes création d'un poste de comptage et création d'un chemin piéton
 - Création d'un réseau d'éclairage public derrière la piscine entre le chemin des MARCAIRES et la rue PAUL LANGEWIN
 - mise en conformité
 - réparation des éclairage rond points "Leclerc et Breuillot
- Montant total en investissement depuis 2008 à 2011: 328523.73€TTC*

période 2011/2012

- Rue Mozart
 - Avenue de Nancy
 - Travaux sur feux tricolores
 - Rond point du Breuillot
 - Rue Jacques Duclos
 - Rue Benoît Frachon
 - Parvis mairie
 - Rue Claude Bernard EP photovoltaïque
- Montant total en investissement depuis 2011 à 2012: 50238.36€TTC*

Soit un Total investissement entre 2008 et 2012 de 378762.09€TTC

2.2.2-budget fonctionnement

Travaux courants d'entretien du réseau

Remplacement d'amorceurs

Remplacement de transformateurs

Remplacement de lampes

Remplacement de d'appareils vétustes

Remplacement d'éléments d'armoires

Pose et dépose des guirlandes de Noël

Travaux de maintenance sur les feux tricolores

Montant total en fonctionnement de 2008 à 2011: 60000€TTC

Montant total en fonctionnement de 2011 à 2012: 9670.54€TTC

Soit un Total fonctionnement entre 2008 et 2012 de 69670.54€TTC

Soit un montant total investissement et fonctionnement pour l'éclairage public de 448432.63€TTC

2.2.3-projet à venir

Poursuite de la mise en conformité par :

Remplacement des conducteurs en cuivre du réseau

Vérification de la solidité des mats

Recherche de solutions pour réaliser des économies sur les factures EDF

Remplacement d'éclairage public par des solutions à base de LED faible consommation.

Notamment sur le secteur de Droitaumont rue G Péri, P Brossolette, J Moulin

Etude pour installation de gestion du niveau de l'éclairage en fonction des heures

2.3-bilan travaux bâtiments écoles maternelles depuis 2008

2.3.1- budget investissement

CASANOVA 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) achat de mobilier scolaire
- b) remplacement de dômes
- c) pose de clôture
- d) remplacement de menuiseries
- e) pose d'alarme intrusion
- f) création d'un placard de rangement
- g) démolition préfabriqué

JOLIOT CURIE 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) achat de poubelles
- b) pose d'alarme
- c) mobilier scolaire
- d) panneau d'affichage

LANGWIN WALLON 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) pose de volet métallique
- b) achat de matériel informatique
- c) pose d'alarme intrusion
- d) achat de mobilier
- e) achat de couvertures

- f) remplacement de 5 dômes
- g) travaux d'étanchéité de terrasse

MARCEL PAGNOL 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) pose de rideaux
- b) pose de rideau métallique
- c) pose d'alarme intrusion
- d) remplacement de menuiseries
- e) tubage de cheminée
- f) achats talkie walkie
- g) création d'un avaloir eau pluviale
- h) création d'une salle d'activité

YVONNE IMBERT 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) pose de dômes
- b) pose de faux plafonds
- c) pose de lavabos circulaires
- d) remplacement de menuiseries
- e) pose de rideaux
- f) achat de matériel informatique
- g) pose d'alarme intrusion
- h) pose de rideaux
- i) mobilier scolaire

Bilan investissement écoles maternelles 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

Ecole maternelle	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Danièle Casanova	46286.84	-	11560.34	-	36274.68	-
Irène Joliot Curie	-	253.55	-	-	2329.82	-
Langevin Wallon	1001.58	10630.71	138.74	3405.01	5185.81	80000.00
Marcel Pagnol	926.90	2249.68	10697.02	125.58	42293.37	-
Yvonne Imbert	-	64054.98	132.56	8753.52	-	-
Alarmes écoles	-	15740.92	-	-	-	-
Total TTC	48215.32	92929.84	22528.66	12284.11	86083.68	80000.00

2.4-bilan travaux bâtiments écoles primaires depuis 2008

2.4.1- budget investissement

JULES FERRY 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

- a) construction de faux plafonds
- b) construction de préau
- c) démontage de cheminée
- d) pose de stores
- e) transfert école Casanova dans bâtiment Jules ferry
- f) démontage préfabriqués
- g) création cours maternelle (opération 2013)

LANGEVIN WALLON GS 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) pose d'antennes
- b) pose de stores
- c) construction de faux plafonds

- d) pose de menuiseries
- e) réfection d'escaliers
- f) pose de gardes corps
- g) pose de clôtures
- h) achat téléphones et aspirateur
- i) déplacement entrée école à l'arrière

MARCEL PAGNOL 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) construction de faux plafonds
- b) achats informatiques

PABLO PICASSO 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) construction de faux plafonds
- b) pose de stores
- c) achats informatiques et téléphone
- d) panneau affichage
- e) cloison mobile pour PMR
- f) remplacement menuiserie extérieure

ST EXUPERY 2008, 2009, 2010, 2011, 2012

- a) pose de portes
- b) achats informatiques et téléphone
- c) construction de faux plafonds
- d) pose de panneaux d'affichage
- e) achat mobilier
- f) support pour cycle
- g) travaux étanchéité toiture

Bilan Investissements écoles primaires 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

Ecoles primaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Jules Ferry	8954.41	14224.67	20091.56	348595.85	-	-
Marcel Pagnol	1104.61	-	132.44	-	784.58	-
Langevin Wallon	24899.21	3801.22	19580.68	541.18	2769.94	100000.00
Pablo Picasso	1104.63	777.40	514.30	-	91446.33	-
Saint Exupéry	-	1074.65	1111.30	1813.29	7368.94	-
Alarmes écoles	-	15740.92	-	-	-	-
Total TTC	36062.86	35618.86	41430.28	350923.32	102369.79	100000.00

2.4.3

Récapitulatif investissement et fonctionnement dans les écoles primaires
2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

Bilan Investissements écoles primaires 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

Ecoles primaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Jules Ferry	8954.41	14224.67	20091.56	348595.85	-	-
Marcel Pagnol	1104.61	-	132.44	-	784.58	-
Langevin Wallon	24899.21	3801.22	19580.68	541.18	2769.94	100000.00
Pablo Picasso	1104.63	777.40	514.30	-	91446.33	-
Saint Exupéry	-	1074.65	1111.30	1813.29	7368.94	-
Alarmes écoles	-	15740.92	-	-	-	-

Total TTC	36062.86	35618.86	41430.28	350923.32	102369.79	100000.00
------------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

Montant total en investissement des écoles primaires depuis 2008 :
566405.11 €TTC
666405.11 €TT avec prévisions 2013

Bilan Fonctionnement écoles primaires 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013
--

Ecoles primaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Jules Ferry	13832.86	23009.61	14585.77	16267.74	3027.05	-
Marcel Pagnol	14828.90	1761.19	3783.90	1480.61	571.95	-
Langevin Wallon	18386.78	9561.47	6127.43	382.83	2845.97	-
Pablo Picasso	10536.72	8325.20	9798.73	283.34	1353.20	-
Saint Exupéry	10368.47	9127.60	8304.89	3391.94	3524.88	-
Total TTC	67953.73	51785.07	42600.72	21806.46	11323.05	

Montant total en fonctionnement des écoles primaires depuis 2008 :
195469.03 €TTC

2.5-bilan travaux bâtiments sportifs depuis 2008

2.5.1- budget investissement

SALLE BAQUET

- a) remplacement de l'éclairage de la salle
- b) remplacement du revêtement de sol de l'aire de jeux
- c) remplacement ponctuel de la baie vitrée
- a) achat de panneaux de basket
- b) achat matériel
- c) remplacement transformateur
- d) rehausse de regard d'assainissement

SALLE DELAUNE

- a) mise en peinture de la salle
- b) mise en lasure de la charpente
- c) remplacement de l'éclairage de la salle
- d) remplacement des baies vitrées
- e) achat de panneaux de basket et motorisation
- f) remplacement portes
- g) désamiantage
- h) création sanitaire PMR

TRIBUNE GNEMMI

- a) création d'un réseau complet de ventilation mécanique

TRIBUNE GENOT

- a) réfection complète des vestiaires
- b) réfection de l'étanchéité des gradins
- c) achat de matériel
- d) assise bois tribune

BOIS DU FOUR

- a) achat d'abris de touche

PETANQUE

- e) création d'un escalier
- f) réfection du terrain couvert

RENE ROUSSEAU

- a) réparation de la toiture
- b) mise en place d'une surtoiture
- c) création d'un faux plafond

TENNIS

- a) création d'un cheminement et d'un escalier d'accès
- b) remplacement de baie vitrée
- c) pose de volets roulants

Bilan Investissements bâtiments sportifs 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013

Bâtiments sportifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Salle Maurice Baquet	92698.97	15170.89	2889.21	3917.51	16465.60	
Salle Auguste Delaune	24434.28	13109.28	89706.78	-	12519.49	
Stade Gnémmi	-	17152.61	-	-	-	
Stade Génot	92698.97	232079.22	89297.85	190.00	-	
Stade bois du four	-	3223.90	-	-	7881.64	
Salle René Rousseau	-	-	-	21779.98	-	
Tennis Club	-	20166.95	1524.44	-	9148.68	
Pétanque	-	1899.97	1190.14	-	8687.92	
Total TTC	209832.20	302802.82	184608.42	25887.49	54703.33	

Montant total en investissement dans bâtiments sportifs depuis 2008 : 777834.26 €TTC

3.2-Bilan mandat

3.2.1 – Budget

Dépenses de fonctionnement	2011	2012
Espaces verts urbains	59 080 euros	68 971 euros
Fleurissement	20 923 euros	19 450 euros

Mise en place des fiches actions de l'Agenda 21

Dans le cadre de l'Agenda 21, le service Espaces verts a profité d'un plan de gestion différencié réalisé par la FREDON et plus particulièrement d'un diagnostic de ses pratiques phytosanitaires.

L'embauche de CAE dédiés au désherbage mécanique a permis de limiter très fortement la consommation des produits phytosanitaires sur les espaces verts.

La ville de Jarny a également investi dans un broyeur pour transformer ses déchets de branches en paillage.

Enfin, la ville a établi un contrat avec une association de réinsertion pour que le château de Moncel et les sentiers de promenade de la Ville soient totalement entretenus de manière écologique par traction animale : ramassage des déchets avec l'aide d'un âne ou un cheval portant des paniers deux fois par semaine, fauche des chemins de promenade par une faucheuse attelée au cheval. »

Le maire regrette que le travail des services techniques soit souvent méconnu.

Josiane Velvelovich présente le bilan de mandat des vacances, fêtes et cérémonies :

« Depuis 2008, le service fêtes et cérémonies a travaillé à un rythme très soutenu tout au long de l'année pour organiser :

* les 7 cérémonies commémoratives annuelles avec des temps forts comme l'exposition sur les souvenirs de la grande guerre en 2009, l'inauguration des plaques commémoratives en l'honneur de Mrs Linster et Predi au monument des déportés, la cérémonie du 8 mai 2010 avec la présence des Maires de Linkenheim et Gröditz. On peut d'ailleurs se féliciter de la présence de nombreux élèves de nos écoles primaires, du collège ou du lycée, mais aussi de membres fidèles de l'harmonie, des jeunes sapeurs-pompiers, de la croix rouge, des associations patriotiques et du publique lors de ces cérémonies.

*Chaque année ce sont près de 600 personnes âgées qui participent au repas annuel et 250 personnes au thé dansant pour nos anciens.

*Ce sont également 30 Mamans qui ont été honorées lors de la cérémonie de la fête des mères, tout comme nous avons eu l'honneur de fêter l'anniversaire de 9 centenaires, de remettre la médaille de la ville à 12 personnes et depuis 2010 la médaille du bachelier à 86 de nos jeunes jarnysiens et jarnysiennes.

*Pour animer notre cité, nous organisons chaque année la fête foraine avec la venue de 38 forains sur la place Leclerc.

*Depuis 2008, le Square Toussaint est devenu un lieu de fêtes très apprécié des Jarnysiens où se déroulent, le Carnaval mis en œuvre par le CALC avec l'aide de la ville, la traditionnelle fête nationale avec l'aide des associations jarnysiennes et les fêtes d'hiver pour les petits jarnysiens organisées par les services fêtes et cérémonies, jeunesse et scolaires ainsi que l'association CALC.

La ville soutien les différentes associations jarnysiennes et les comités de quartiers par la mise à disposition gracieusement de matériel de fêtes ou d'une salle pour leurs manifestations.

La ville a consacré jusqu'à ce jour 442 033 € de ses budgets et nos services techniques près de 12 000 heures de travail à ces différentes manifestations.

Politique vacances

Alors que 30 familles se rendaient chaque année à Longeville-sur-Mer, depuis 2008, 359 familles, soit 75 familles annuellement, ont pu bénéficier de la politique vacance instaurée en 2006 dès la vente du centre de vacances=

Un séjour pour les plus de 60 ans est organisé chaque année à la découverte des plus belles régions de France (Bretagne, Alpes de Haute Provence, Dordogne et Pays Alpes Maritimes...). Un partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme « Seniors en vacances » permet l'octroi d'une aide financière pour le départ des plus défavorisés et des personnes handicapées.

Des colonies sont proposées aux enfants de 6 à 15 ans par l'intermédiaire de l'organisme de Vacances Pour Tous (une quinzaine de destinations au choix). Comme pour les plus anciens, la Ville attribue une aide variant en fonction du coefficient familial des participants. A cela peut s'ajouter une participation financière de la CAF ainsi qu'une aide au premier départ attribuée conjointement par le Conseil général, le Conseil régional et la CAF (sous conditions de ressources).

Les familles quant à elles peuvent bénéficier de nombreux avantages auprès de quatre organismes associés avec la Ville, à savoir Vacances pour Tous Meurthe-et-Moselle, Renouveau Vacances, UNIVAC et ULVF. De plus, certains séjours sont adaptés aux personnes en situation de handicap. Selon le partenaire, réductions, exonération d'adhésion, offres spéciales sont accordées aux Jarnysiens.

Bilan 2008 – 2012 en chiffres

158 enfants ont pu partir en colonie.

235 jarnysiens sont partis lors de séjours destinés aux seniors. 80% des participants bénéficient de l'aide financière accordée par l'ANCV.

76 familles jarnysiennes ont bénéficié du partenariat avec les organismes de vacances.

Au total, de 2008 à 2012, 359 familles ont bénéficié de cette politique « vacances » pour laquelle la Ville a consacré 80 650 euros. »

Le maire souligne que la Ville de Jarny est réputée pour ses animations, nombreuses et variées. Il ajoute : « Je me souviens que lorsque le CALC a été créé, on se posait la question de son utilité. Aujourd'hui, il fonctionne à plein régime et il réalise un travail extraordinaire. »

Puis il remarque que la nouvelle politique de la ville en matière de vacances a été bénéfique pour l'ensemble des familles et surtout pour les familles les plus modestes.

Serge Santarossa présente le bilan de mandat lié à la sécurité :

« Depuis 2008, la Municipalité a montré sa volonté d'améliorer la sécurité des Jarnysiens. Le Maire m'a donné, sous sa responsabilité, délégation de ces fonctions, qui m'ont permis, avec les services, d'intervenir et de mener à bien les orientations dans différents domaines. Elles traduisent des engagements en projets concrets et tiennent compte des ressources et contraintes financières.

Les principales réalisations

Aménagement et sécurisation des abords des écoles (groupe scolaire : Langevin Wallon)

2012 : Pose d'un Portail, et création d'un cheminement à l'arrière de l'école.

Montant de l'opération : 7 000€

Mise en place d'une action coordonnée par la ville à l'occasion de la journée nationale organisée sur la sécurité routière. Cette opération a permis de sensibiliser le public au nécessaire respect des règles de sécurité.

Somme : **4478.50€ HT subventionné à 50% par l'Etat.**

Installation de caméras de vidéoprotection sur les bâtiments publics (Financement à hauteur de 50% par l'état). Le dispositif répond à un but précis, notamment la protection des bâtiments publics :

L'espace Gilbert Schwartz

La Mairie.

Montant de la vidéo mairie et EGS : 11322.07€

Alarmes anti intrusion dans les écoles : 19668.57€

Coût du dispositif : 30990.65€ TTC

L'installation de caméras de surveillance à la Maison des associations est inscrite au budget 2013.

Zone 30

Mise en œuvre des Zones 30 sur le secteur de Moulinelle et de Droitaumont

Coût des aménagements : 2009 : secteur de Moulinelle 35000€

2011 : rafraîchissement peinture des damiers 2200€

2012 : secteur de Droitaumont 13500€

Projet à venir sur le Quartier de Moulinelle

Création d'un rond-point : Coût 55000€ TTC

Programme de marquages au sol.

Peinture routière : Secteur Gare, Centre Ville, lotissements.

Coût : 75000€ TTC réalisé par l'entreprise (marché à bon de commande)

En régie : Traversées piétonnes, Stop.

Coût : 12500€ TTC

Pose de barrières aux passages piétons dans divers endroits de la Ville

2009 : Place Genot Création d'un cheminement piéton devant les façades des maisons.

Coût : 23126€ TTC.

2010 : Sécurisation des 3 carrefours sur la route RD 603, par la pose de barrières (70 Barrières). Coût : 18920€ TTC.

2012 : Carrefour de l'église pose de 15 barrières. Coût : 2630€ TTC

Eclairage Public :

Au delà de la surveillance du fonctionnement des installations et du relevé des anomalies, les travaux portent sur l'entretien et le remplacement d'installations lumineuses, ainsi **328 523.73€ TTC** ont permis le renforcement, le remplacement et la création de point lumineux :

- Remplacement des candélabres de la rue JEAN ROSTAND mats et lampes
- Création du réseau d'éclairage public, pose de candélabres mats et lampes au chemin LEBRETON
- Remplacement de mats en acier par des mats béton, pose d'appareillage et remplacement du câble sur une partie de la rue VICTOR HUGO entre le chemin LEBRETON et le pont SNCF
- Remplacement et création de points d'éclairage supplémentaires sur le square TOUSSAINT
- Remplacement des candélabres mats et lampes au lotissement des cerisiers
- Renforcement par la pose de lampes supplémentaires au chemin des MARCAIRES à côté des abattoirs
- Création d'un comptage et d'une armoire de branchement supplémentaire place GENOT pour installer le marché
- Réalisation d'un réseau neuf à la ZAC PROUVE, pose de candélabres, de lampes, création d'un poste de comptage et création d'un chemin piéton
- Création d'un réseau d'éclairage public derrière la piscine entre le chemin des MARCAIRES et la rue PAUL LANGEWIN
- Mise en conformité d'éclairage public

Projet à venir

Poursuite de la mise en conformité par :

Remplacement des conducteurs en cuivre du réseau

Vérification de la solidité des mats

Recherche de solutions pour réaliser des économies sur les factures EDF

Remplacement d'éclairage public par des solutions à base de LED faible consommation.

Notamment sur le secteur de Droitaumont rue G Péri, P Brossolette, J Moulin

Achat d'un panneau afficheur de vitesse

Celui-ci est régulièrement installé dans les rues de Jarny pour dissuader les automobilistes à rouler vite. Il permet également d'enregistrer la vitesse et d'obtenir des statistiques sur la vitesse du trafic dans une rue donnée.

Pour 2013, il est prévu d'acquérir des radars pédagogiques.

Réactivation de l'AMI

L'AMI est une réponse rapide, personnalisée et adaptée à chaque type de sollicitations dont la vocation pourrait se résumer ainsi :

- apporter des solutions concrètes à toutes les anomalies constatées en matière de voirie et de propreté.

- assurer une intervention rapide, sur un simple coup de fil et permettre ainsi un suivi personnalisé pour chaque cas.

Numéro vert (année 2012)

L'activité et la réactivité du dispositif ont permis de comptabiliser 38 interventions sur l'année 2012.

75% concernant l'équipement urbain : voirie (nids de poules), équipement électrique (points lumineux, signalisation).

15% des interventions effectuées concernant le domaine de la propreté urbaine (enlèvement d'encombrants)

10% concernant des interventions hors domaines : renseignements divers sans intervention, réception de plaintes. »

Le Maire affirme qu'assurer la sécurité de nos concitoyens et développer la proximité sont deux engagements forts de ce mandat.

Catherine Guillon effectue une présentation du bilan de son action au titre du social, de la santé et du handicap :

« Malgré le fait que le Département soit chef de file de la solidarité et la Région chef de file de la santé, Jacky a souhaité mettre en œuvre une politique liée à l'action sociale, à la santé et au handicap.

Il nous a semblé important d'apporter des réponses dans ce domaine en termes de proximité et de réactivité.

Nous nous situons bien dans une volonté de construire ensemble des réponses avec les partenaires de l'action sociale, dans un contexte économique difficile et dans un budget communal contraint.

Nous avons réfléchi afin d'aider les personnes dans leur parcours d'insertion, dans leur parcours de vie quelque soit l'âge, la situation familiale ou professionnelle.

Au titre de l'action sociale

Aide sociale

Nous apportons aux personnes, en attente de ressources ou en difficultés financières, des aides alimentaires, à l'énergie ou autres dans le cadre de l'Aide Sociale Facultative : nous avons vivement souhaité développer une solidarité en direction de tous les publics, nous avons revalorisé le budget de l'ASF passant de 5 000 à 15 000 euros en 3 ans, nous avons établi un règlement en 2008 pour que chacun ait une réponse équitable.

Cette aide est apportée sous forme de chèque service ce qui est plus respectueux de la dignité des personnes quand elles se présentent dans les commerces.

Nous effectuons une évaluation des situations sociales en partenariat avec les assistantes sociales du Conseil Général. Nous dressons en parallèle un bilan annuel afin de faire évoluer si nécessaire les dispositifs.

Au terme de 4 années, nous avons évalué que cette réponse était adaptée, réactive en répondant aux besoins d'une population.

Nous constatons, sur notre territoire, une richesse des bénévoles dans les associations caritatives. La ville met à disposition des locaux pour chaque association caritative (restos du cœur, croix rouge, secours populaire et secours catholique) ce qui facilite un accès de qualité des personnes en difficultés.

Il convient pour nous de toujours réfléchir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Lien social

Afin de favoriser le lien social, de rompre l'isolement des Personnes, nous avons mis en place depuis septembre 2011 le transport à la demande. Ce service à la personne permet d'accéder aux commerces, aux réseaux amicaux, aux soins en attendant l'application de l'autorité organisatrice des transports proposée sur le pays de Briey.

Logement social

Nous avons sur notre ville 15% de logements sociaux répartis sur trois bailleurs MMH, ICF et Batigère.

Chaque logement « contingenté ville » vacant se voit proposer trois candidats en fonction de l'urgence (séparation de couple, violence conjugale), des ressources du ménage, de la composition familiale, de la question de l'accessibilité et du projet de la famille. Nous avons permis la mise en place d'une permanence de MMH au CIAS afin d'étudier les dossiers avec les personnes.

Nous faisons un point sur les situations en attente avec MMH environ 4 fois dans l'année.

Nous avons organisé, pour la première fois en juillet 2012, un chantier jeunes avec le service jeunesse, MMH et le SIRTOM autour de la sensibilisation au tri sélectif des habitants du quartier des Lotissements.

Dans le cadre de la subvention accordée au CEDIFF, nous avons, à l'automne 2012, initié une *Animation conjointe* sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants dans le cadre de la journée de « lutte contre les violences faites aux femmes ».

Séniors

Les élus sont présentes au sein du Conseil à la Vie Sociale de la maison de retraite Hospitalor, 3 fois par an ce qui nous permet de visualiser les projets de l'établissement.

En réponse aux sollicitations des adhérents de l'ILGC et l'ARPA, nous avons organisé en 2011 et 2012 des conférences sur divers thèmes (vigilance contre le vol, sécurité routière, prévention santé) en partenariat avec le commissariat et la CPAM. Nous poursuivons en 2013 notre réflexion autour de l'utilisation et des dangers de l'outil informatique et d'internet.

Au titre de la santé

La santé est un droit fondamental pour tout un chacun. Les élus doivent investir dans les politiques de santé et dans la promotion de la santé afin d'améliorer l'état de santé de tous ses citoyens.

Les buts principaux sont d'instaurer un environnement physique et social propice, de faciliter les choix des citoyens en faveur de santé, de combler l'écart de santé entre les personnes défavorisées et les autres.

Nous avons soutenu depuis le début du mandat un certain nombre d'animations sur la ville :

- octobre rose dans le cadre du cancer du sein (autour de conférence, diffusion d'un film)
- les dons du sang et don d'organes
- une rose, un espoir
- la marche du cœur et le club cœur et santé
- le soutien au centre d'oncologie de Varsovie avec le Dr LUCAS

Nous avons établi un diagnostic en direction des lycéens sur leur représentation de la santé pour impulser des actions de prévention en lien avec la Ville, la CCJ et la région.

Nous avons installé dans les bâtiments publics des défibrillateurs, avons formé grâce à la Croix Rouge le personnel, les élus ainsi que les utilisateurs des lieux.

Au titre du handicap

La prise en compte du handicap constitue une de nos priorités car l'accessibilité recouvre trois enjeux fondamentaux pour la cohésion sociale qui relèvent de la responsabilité de la collectivité publique :

- un enjeu éthique car nous avons le devoir de respecter le principe d'égalité des citoyens,
- un enjeu social car nous devons favoriser l'intégration de tous et lutter contre les exclusions,
- un enjeu de cadre de vie car tout le monde doit pouvoir bénéficier des mêmes éléments de confort sur la ville.

Nous avons souhaité la mise en place de la Commission Communale d'Accessibilité dès 2008. Nous nous sommes entourés de personnes vivant le handicap, de leurs familles, des associations, des professionnels afin de travailler sur différentes thématiques. Ces réunions ont permis de rédiger les guides « accès-cible », recueil d'informations sur les thèmes du logement, du transport, de l'enfance, de l'emploi, des loisirs et de la santé. Ce travail trouvera son issue dans la rédaction de la Charte Commune-Handicap que nous signerons à l'automne.

Grâce à l'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique accessibilité, au budget travaux et au-delà de la réglementation obligatoire, nous avons réalisé avec l'aide du document cadre « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics » de nombreux travaux dans les bâtiments et sur la voirie :

- monte PMR à la maison des associations
- rampe d'accès à l'école de musique
- création d'une douche à Delaune en lien avec le budget sport
- pose de bandes podotactiles et d'éveil et de vigilance
- réfection et abaissés de trottoirs.

Nous avons établi un règlement pour l'attribution des places handicapées sur la ville devant chez les particuliers et les cabinets médicaux.

Nous organisons plusieurs fois dans l'année des repas à l'aveugle, une séance de cinéma en audio description, un parcours sensoriel (en collaboration avec le Lycée Jean Zay) afin de faire découvrir le quotidien des personnes déficientes visuelles.

Nous soutenons l'association « des bouchons d'amour » en récupérant les bouchons dans les écoles et lors de diverses manifestations (Jarny Beach, rencontre USEP).

Nous favorisons l'accès des enfants ou des enseignants handicapés dans nos écoles en aménageant l'espace.

Nous avons mis en place le TAD des personnes handicapées moteur afin de favoriser l'insertion sociale et rompre l'isolement.

Mais bien sur, toutes ces réalisations, animations, démonstrations ne seraient pas possible sans le soutien des partenaires de l'action sociale, de la santé et du handicap en termes technique et financier mais également sans l'intervention de nos services grâce à leur disponibilité, leurs compétences et leur force de proposition. »

Le maire rappelle : « L'action sociale n'est pas le cœur de métier des communes, à la différence des Départements. Et pourtant, nous avons effectué un énorme travail. »

Fatma Zohra Ouabed présente le bilan de mandat de la vie scolaire :

« Les compétences obligatoires d'une commune sont clairement définies par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les bâtiments scolaires appartiennent à la Ville et toutes les dépenses de fonctionnement comprennent :

- l'entretien des locaux scolaires et sportifs, la maintenance des équipements,
- l'acquisition, l'entretien, la rénovation du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement,
- les frais de chauffage et d'éclairage des classes,
- la rémunération des agents de service,
- la mise à disposition d'**A.T.S.E.M.** (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), rémunérés par la Ville dans chaque école maternelle. La Ville de Jarny emploie 10 ATSEM dont 10 à temps complet.
- La création d'une Caisse des Ecoles, environ 75607€ par an intervient pour les enfants relevant de l'enseignement du premier et second degré et finance des

actions dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif, sanitaire).

- L'obligation de l'organisation et du financement du fonctionnement des centres médico-scolaires 600€ tous les ans.

Une forte implication, au delà des compétences obligatoires

L'école doit être bien plus qu'un lieu d'enseignement, elle doit être tournée vers l'extérieur et vers l'avenir pour que les élèves deviennent de futurs citoyens à part entière. C'est pourquoi, la Ville finance de nombreuses actions ayant trait à de larges problématiques.

ENVIRONNEMENT :

- l'année 2008 : 9 classes ont bénéficié d'un atelier sur 2 jours et demi par classe proposé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) sur la plantation d'arbres à Moncel et la réalisation de panneaux au ruisseau des Rouaux. Coût pour la Ville : 5 000 €.
- La Ville a également participé au projet du Parc Naturel Régional de Lorraine « ça va chauffer » qui a réuni en 2008 64 classes de toute la Lorraine dont 3 de Jarny. Coût pour la Ville : 3 200 €.
- Depuis 2008 la ville organise la semaine de l'environnement et toutes les écoles primaires sont invitées à y participer, chaque année la somme de 3 000€ est affectée à ce projet.
- En 2011 en partenariat avec le CPIE un projet intitulé « la nature dans mon village » a permis de travailler avec les écoles volontaires sur la plantation d'arbustes et sur la biodiversité coût 500€. (St. Exupéry ; Y. Imbert et Pablo Picasso).
- En 2012 sur thème « Mon village dans le parc » a eu lieu une restitution collective en lien avec le PNRL au sein de Moncel et a concerné 1 500 écoliers de toute la Lorraine et cela sur 2 semaines et où il a été question de biodiversité, de plantations, de créations de mares... la participation de la Ville a été de 3 000€.
- En 2013 les écoles travailleront sur un projet biodiversité initié par le CPIE (mai et juin), le projet portera sur la création de nichoirs et de gîtes à insectes qui seront présentés au public lors de la fête de la nature en Septembre, le coût pour la ville sera de 4 000€.
- Projets menés directement par la Ville
- Une enveloppe de 5 000€ est allouée aux projets d'écoles chaque année.
- Tous les ans une enveloppe de 5 000€ est allouée au projet ville remplacée depuis 2012 par le concours « un jardin dans mon école » dotés de différents prix selon le classement.
- Mise à disposition de 21 supports de sacs pour effectuer le tri sélectif dans les écoles. Coût pour la Ville : 560€.
- Aide de notre chargé de mission « développement durable » auprès des élèves du collège Alfred Mézières pour la fabrication d'un composteur. Toutes nos écoles se sont vues dotées d'un composteur et d'un récupérateur d'eau.
- Aménagement en 2009 d'un espace vert pour favoriser la faune et la flore et plantation d'une petite haie à l'école Yvonne Imbert.
- 10 000€ est le montant destiné à l'achat de matériel informatique depuis 2011.

CULTURE :

- Spectacles de fin d'années (St. Nicolas) offerts en alternance une année sur deux aux élèves de primaire et de maternelle. Coût pour la Ville : 3 000€.
- Partenariat avec la bibliothèque qui chaque années accueille des classes de maternelles et primaires sur la base d'un projet défini en début d'année scolaire.

- Partenariat avec l'école de musique municipale : tous les élèves de la maternelle au CM2 bénéficient de l'intervention de professeurs. De nombreuses actions sont proposées.
- Présentation d'expositions : Paléolor exposition de fossiles et de minéraux en 2012 a accueilli des écoles élémentaires de Jarny qui s'étaient inscrites pour cette exposition.

COMMEMORATIONS ET FESTIVITES :

- Commémoration de l'armistice du 11 novembre : participation des écoles
- Passage de Saint-Nicolas en décembre dans les classes pour la distribution de chocolats
- Goûter de Noël offert aux classes de maternelles en décembre
- Baptême de l'air offert à tous les élèves de CM2 passant en 6^{ème}
- Depuis 2011 la Ville lors d'une petite cérémonie honore les bacheliers jarnysiens en leur décernant une médaille gravée à leur nom avec mention éventuelle et année d'obtention.

Enfin, outre tous ces projets, la Ville travaille sur un plan d'informatisation des bâtiments scolaires. Ainsi, en septembre 2013 sera proposé au vote du conseil municipal, le nouveau plan informatique des écoles, il va permettre de renouveler le parc scolaire afin de donner aux élèves des outils adéquats et de répondre à l'exigence des programmes scolaires actuels.

La volonté municipale est toujours le soutien de l'école publique avec l'enfant placé au cœur de toutes ses décisions et cela dans la limite de ses moyens financiers.

LES DEPENSES ANNUELLES DANS LES ECOLES

JARNY compte toujours et malgré les relances de l'académie qui veut obtenir la fusion de 4 écoles pour n'en faire plus que 2 : 5 écoles primaires (Langevin Wallon, Danièle Casanova, Yvonne Imbert, Joliot Curie, Marcel Pagnol), soit une école primaire et maternelle par quartier.

Cette rentrée scolaire, les effectifs sont de (766 en 2008 pour 34 classes) 788 élèves à la rentrée 2012, répartis en 33 classes.

La commune représente donc un important pôle scolaire qui génère des dépenses importantes pour la Municipalité tant en fonctionnement qu'en investissement. (cf. : travaux scolaires 2011 et 2012 investissement et fonctionnement).

Pour exemple quelques réalisations :

2009 : menuiseries de l'école maternelle Yvonne IMBERT : 64 000€

2011 : Intégration de l'école maternelle D. CASANOVA dans les bâtiments de l'élémentaire Jules FERRY : 353 000€.

2012 : création d'une nouvelle entrée-sortie à l'élémentaire L. Wallon côté parking du stade coût 9 050€ (reste quelques travaux à terminer).

2012 : remplacement de toutes les fenêtres façade arrière de l'élémentaire P. Picasso : 69 024€ dont 27 609€ de subvention Etat.

2013 : Aménagement d'une salle d'activités à la maternelle Marcel Pagnol (ancien logement de fonction) : 42 379€ dont 24 800€ subvention Etat et 3 800€ subvention conseil Général.

2013 : Zingueries à l'école élémentaire Pablo Picasso : 20 098€ dont subvention d'Etat 8 000€.

Projets à venir en 2013 :

- ravalement de façades et changement d'huisseries aux écoles L. Wallon (a voir si on peut réaliser cette année les deux écoles en un temps ou en deux).
- Réfection de la cour de l'école Casanova
- Réfection des revêtements des sols à St. Exupéry.

Divers

Plan de développement des écoles suite aux travaux réalisés par le groupe de pilotage en 2009, qui a abouti à la mise en place d'un plan pluriannuel des grands travaux dans les écoles. Redécoupage de la carte scolaire mise en place rentrée 2010. La gestion du groupement d'achat des livres du lycée est transférée à la CCJ.

La Ville participe toujours au concours national du prix de la résistance et de la déportation par l'achat de livres offerts aux lauréats (200€ en moyenne par an).

9 nouvelles communes ont signés la convention concernant les frais des dérogations scolaires (elles étaient 5 au départ), aujourd'hui 14 communes.

Au niveau de la CCJ, nous travaillons actuellement sur la possibilité ou non de faire des achats groupés pour les écoles (fournitures, mobiliers scolaires, transports scolaires..., ce n'est pas gagné).

TRAVAUX AU LYCEE JEAN ZAY

Le Conseil Régional de Lorraine réalise à l'heure actuelle d'importants travaux au lycée polyvalent Jean Zay (65 millions d'euros). La Ville réalisera quant à elle un parking public d'une quarantaine de places rue de la Tuilerie, ainsi que des aménagements de sécurité. Les travaux s'échelonnent sur un calendrier pluriannuel. Le secteur sera totalement transformé et le lycée bénéficiera d'une ouverture vers la Ville. »

Le maire souligne l'importance du plan « informatique » au sein des écoles.

Rachel Foglia effectue un rappel des principales actions menées en matière de culture au cours du mandat :

I. CULTURE :

1) Le budget (hors bibliothèque et école de musique): 92 770€

Subventions aux associations culturelles (Cie du Jarnisy, Imera, musique en mouvement, harmonie municipale, Grac 174 650€

2) La culture pour tous : gratuité des événements culturels

- Concerts gratuits :

25 concerts durant ce mandat, 5 à 6 concerts gratuits/an

25 000€ budget global

275 entrées par concert en moyenne 6880 entrées

- Les événements culturels :

Les journées du patrimoine en septembre conduites par Kévin Gœuriot, ces visites complètent les visites guidées de Moncel et de l'église St Maximin par Pierre Gossot et Nicole Bourlier

• 2012 : découverte du quartier de Moulinelle 130 personnes

• 2013 : découverte du quartier des lotissements

Le printemps des poètes : événement national, mois de mars en partenariat avec la Cie du Jarnisy, les écoles, les comités de quartier,...

3) Les projets fédérateurs :

2008 : **Opéra Carmen** avec Florian Laconi

2009 : Conte musical « **un songe inouï d'été** » de Régis Cunin

2011 : « **Au bal des mères** » spectacle de rue en lien avec la CCJ et la Cie du Jarnisy

Centenaire de la naissance de Jean Morette : expo, lectures de contes lorrains les, atelier gravure en lien avec les classes primaires de Jarny et les adolescents du service jeunesse

2012 : « **Pas de quartier dans mon quartier** » spectacle de rue par la troupe ASCA d'Affléville (juin)

Balade lecture « **A la recherche du mets perdu** » (Moncel septembre)

4) La Bibliothèque : Statistique de 2008 à 2012

Nombre de documents

	2008	2009	2010	2011	2012
Livres adultes	7568	8773	8661	8533	9085
Livres jeunesse et adolescents	6816	6613	6923	7204	7728
DVD adultes	77	123	452	694	953
DVD jeunesse	74	132	272	369	427
CD adultes	1117	1142	1184	1334	1484
CD jeunesse	120	142	158	197	248
Revue adultes	31 abonnements	30 abonnements	34 abonnements	33 abonnements	34 abonnements
Revue jeunesse et adolescents	22 abonnements	19 abonnements	19 abonnements	19 abonnements	18 abonnements
TOTAL	15772	16925	17650	18331	19925

Budget annuel d'acquisition

2008	17 000 €
2012	31 000 €

Nombre d'abonnés : en moyenne 1100 abonnés

	Nombre d'abonnés	dont Jarnysiens
2008	1120	654
2012	1102	687

Nombre de prêts

2008	37760
2012	43176

Les accueils de classes

En 2008/2009 : 9 classes maternelles + 11 classes de primaire : 48 séances d'1h

En 2011/2012 : 12 classes maternelles + 20 classes de primaire : 63 séances d'1h

Les animations

Pour les bébés de 0-3 ans : au total 21 séances d'animations

- Mots doux et p'tits bouts : 3 fois par an les mercredis et vendredis matins
- Animation pour le RPAM : 3 fois par an les mardis matins
- Intervention à la crèche : 3 fois par an à raison de 2 séances les mardis matins

Pour les enfants de 4 à 7 ans :

- Il était une fois les contes (24 séances par an soit 275 enfants)

Pour les enfants de 8 à 12 ans :

- Atelier Astronomie (environ 16 séances par an)

Pour les adultes :

- Mille feuilles gourmandes (3 séances d'environ 10 personnes par an)

Autres animations réalisées par des intervenants professionnels dédiés d'auteurs ou d'illustrateurs (occasionnellement : 1 à 2 fois par an)

- participation à la manifestation nationale « A vous de lire » en mai

Les expositions :

Prêt d'une à deux expositions chaque année par la Médiathèque Départementale de Meurthe et Moselle.

L'année 2011 a été consacrée au centenaire Morette.

L'année 2012, les animations ont été consacrées à Elsa Triolet

- Heure du conte spécial contes russes
- Lectures de textes poétiques écrits par Aragon sur Elsa Triolet par le Théâtre du Jarnisy
- Réalisation de panneaux autour d'Elsa Triolet exposés dans le parc du château de Moncel + jeu-concours

L'année 2013 se concrétisera par l'ouverture de la Médiathèque : La maison d'Elsa

5) L'Ecole de Musique :

Rentrée 2012/2013 : 168 élèves **993 élèves** depuis 2008

- 30 disciplines enseignées (guitare classique, guitare électrique, violoncelle, piano, violon, marimba, xylophone, batterie, chant, chant chorale,...)
- Interventions de nos professeurs dans les classes maternelles et primaires de Jarny : chaque année
- Les concerts : 23 concerts, spectacle, fête de la musique,...depuis 2009 dont 4 concerts basés sur projet : projet guitare, clarinette, conte musical, cuivres en lien avec la labellisation du CG54

II. JEUNESSE:

Moyenne d'adhérents depuis 2008 : 188

187 adhérents sur 27 communes

138 Jarnysiens – 49 Non Jarnysiens

21 CCJ – 28 Hors CCJ

Depuis 2008, nouveaux projets mis en place :

- Atelier vidéo
- Résidences musicales
- Réalisations de supports vidéo des résidences et concerts
- Réalisations de supports audio des résidences et concerts
- Suivi logistique et technique in vivo des groupes du collectif en concerts extérieurs au collectif
- Mise en place d'une radio « collectif » avec diffusion des supports réalisés
- Studio de maquettage à Moncel
- Studio d'enregistrement à la Concordia
- Atelier créatifs et d'expression du samedi matin
- Atelier d'écriture

Liste des grands événements et les animations annuels :

- **Accueil Concordia** : Sur les périodes scolaires et de vacances l'équipe d'animation accueille en moyenne 200 journées jeunes / semaine. **Les activités des petites vacances (toussaint, Noël, février et avril)** : Un programme d'activités varié et divers est proposé sur l'ensemble
- **La programmation bimensuelle** : 5 dates musicales impliquant l'ensemble du collectif (50 musiciens) avec une fréquentation moyenne de 160 personnes. En alternance organisation de résidences de groupes du Collectif et extérieurs au Vieux Colombier
- **Le Plein Air de Rock** : 160 bénévoles mobilisés, dont les 70 musiciens du collectif pour une fréquentation moyenne de 2500 personnes
- **Les Chantiers Jeunes** : Chaque été le Service Jeunesse propose des chantiers jeunes d'intérêt collectif (accès sur l'environnement) à 150 jeunes.

III. CITOYENNETE :

1. Le Fic : fonds d'initiatives citoyennes : il vise à développer la démocratie participative en soutenant les projets de Jarnysiens qui souhaitent dynamiser leur quartier ou leur ville en favorisant le lien social. 17 projets financés budget de 2008 à 2012 : 13 153.54€

2. Les Comités de quartier : Evolution du dispositif, fusion entre les quartiers centre-ville et Gare

- Renouvellement des membres par une campagne de communication, un tirage au sort Au total 93 membres dont 15 personnes issus du tirage

3. Budget participatif : 200 000 € de travaux ont été actés par les habitants depuis 2008 cela concerne la voirie, la sécurité et le cadre de vie.

Depuis cette année le dispositif est ouvert à toute la population : réunion publique du 21 janvier 2013

4. Ateliers citoyens : mise en place de 3 ateliers avec 3 thématiques : lancement de ces ateliers par une réunion publique le 14 mars 2013 salle Jean Lurçat

- Atelier environnement et cadre de vie
- Atelier Santé et solidarité
- Atelier Culture, Sport et vie citoyenne »

Le maire souligne que la démocratie participative est un élément important de la vie municipale et que son évolution va se poursuivre.

Olivier Tritz présente le bilan de mandat en matière d'aménagement du territoire :

Projets d'aménagement

Médiathèque

« Début des travaux : mai 2011

Coût des travaux : 3 399 653 € HT (4 066 000 € TTC) chiffres mai 2011 – repris oct 2012
Mars 2013 : coût comprenant aléas de chantier : 3 866 000 € HT (coût non définitif).

Subventionnement (HT) :

Région Lorraine : 350 000 €

DRAC / ministère de la culture : 932 153 €

Conseil Général : 100 000 €

Syndicat départemental d'électricité : 11 959 €

DETR (Etat) : 250 000 €

FEDER : 389 965 €

(60 % du montant des travaux attribués aux entreprises, mais non du montant total de l'opération)

Planning :

- Partie médiathèque : devrait être achevée fin mai 2013 (ensuite, installation mobilier, réseau informatique, déménagement, commissions de sécurité accessibilité)
- Salle de spectacle : achevée plus tard fin juin 2013

Ouverture : début juillet (*version officielle actuellement – mais plus probable en septembre – voir avec J Zanardo et R Foglia quelle est la version adoptée selon que l'on se place du côté des usagers ou du côté du personnel et des entreprises*).

Cités du Grand Breuil

Début des travaux : mai-juin 2011

Travaux réalisés par la Ville et financés par ICF :

- remplacement des réseaux eau, assainissement (et du réseau gaz : décision en cours de chantier, financement tripartite Ville / ICF / GRDF)
- mise en souterrain des réseaux EDF, Telecom et éclairage public
- réfection complète des trottoirs et de la chaussée
- mise en place des candélabres, plantations, aménagement de la place centrale

Coût de l'opération communiqué en mai 2011 : 1 512 000 € TTC + remplacement du réseau gaz

Coût réel (remplacement réseau gaz et aléas) : 1 913 871 € TTC

Planning :

Travaux de finition de voirie (pose bordures et enrobé) et pose candélabres (et dépose de l'actuel réseau aérien EDF) : en cours et jusque fin juin 2013.

Ventes et acquisitions

De 2008 à 2012 inclus :

Acquisitions : 787 360 €

dont :

- ancienne cantine SNCF,
- terrains pour le lotissement Epine,
- terrain Franci,
- terrains et bâtiments EPFL rue de Verdun
- terrains Hurlin pour la médiathèque
- réserve foncière
- terrain aire de grand passage
- terrain à EPFL avant revente au SDIS (avec échéancier)

Ventes : 1 917 775 €

Dont :

- ancienne place Giacometti à Intermarché
- immeuble de rue Jurue à Lorraine Monument
- terrains aux scouts, terrain à Caisse Epargne, à M. Lagarde
- rue de Verdun : terrain à M. Talarico, bâtiment à M. Huynen
- plusieurs appartements de rue JJ Rousseau et Clément Humbert

Autorisations d'occupation du sols

Permis de construire

158 permis de construire accordés dont 99 maisons individuelles (essentiellement lotissements Marcaires et Epine)

2008 :

63 permis (12 sans suite-retirés-refusés) = **51** permis construire
Dont 33 maisons individuelles
Divers (extensions, garages)

2009 :

52 permis (19 sans suite-retirés-refusés) = **33** permis construire
Dont 16 maisons individuelles
PC Intermarché - 20 logements maison retraite
Divers (garages-extensions- véranda)

2010 :

42 permis (9 sans suite-retirés-refusés) = **33** permis construire
Dont 14 maisons individuelles
Médiathèque
Divers (garages-extensions-aménagement combles)

2011 :

27 permis (3 sans suite-retirés-refusés) = **24** permis construire
Dont 19 maisons individuelles + 8 maisons Horizon
1 logement
Restructuration Lycée Jean Zay - Sirtom ZAC Jary-Giraumont
Divers (garages-extensions-abris de jardin)

2012 :

21 permis (4 refusés) = **17** permis construire
Dont 9 maisons individuelles
Rénovation poste ERDF à Moulinelle
Divers (garages-extension-abri à bois-vérandas)

Déclarations préalables : 554 DP déposées de 2008 à 2012 dont 512 accordées.
DP déposées par années :

Déclarations préalables	2008	2009	2010	2011	2012	Total
accordées	89	118	103	104	98	512
Refusées ou classées sans suite	4	11	8	9	10	42
Total	93	129	111	113	108	554

Autorisations de travaux (pour les travaux des ERP soumis à DP ou non soumis à autorisation d'urbanisme, au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité)

2010 : 5 dossiers déposés et refusés
2011 : 3 dossiers déposés et accordés
2012 : 7 dossiers déposés dont 2 refusés

Campagne ravalement de façades :

2008 : 31 162, 59 €
2009 : 46 952, 50 €
2010 : 62 872, 45 €
2011 : 49 112, 29 €
2012 : 34 087, 478 €

Total : 224 187,3 €

Autres activités (non chiffrées) :

- Suivi des visites périodiques des commissions de sécurité pour les ERP
- Suivi de la procédure de mise en place des périmètres de captage d'eau potable

- Procédures d'entrées et sorties du domaine public, enquêtes publiques diverses
- Suivi de l'évolution du PLU
- Suivi des dossiers hygiène et insalubrité. »

Le maire souligne qu'à ce jour la Ville possède plus de patrimoine en matière de surface qu'en 2008. Il s'agit de bâtiments à destination collective.

Il souligne également que le nombre de logements a augmenté, tout comme le nombre d'habitants.

« Notre objectif est atteint : rendre la ville plus attractive ! Et cela a un impact sur le budget de la ville au niveau des dotations globales de fonctionnement. Par ailleurs, le partage du financement des équipements collectifs est réparti entre un plus grand nombre de personnes » se félicite le maire.

Hervé Barbier effectue une présentation des projets liés à l'environnement :

« Les actions ou opérations présentées ont été réalisées de 2008 à aujourd'hui, et découlent pour la majeure partie d'entre elles de la charte d'écologie urbaine mise en œuvre en mars 2006 et labellisée Agenda 21 local par le Ministère de l'Ecologie en février 2007.

PROJETS REALISES

➤ Zone humide du Petit Etang :

A proximité du Centre-ville, une zone dite « le Petit Etang » à vocation naturelle longeant le Rougewald (cours d'eau) a été aménagée dans une démarche de gestion durable des espaces verts. Reconstituant une zone humide et la flore qui l'accompagne, c'est aussi un refuge pour les oiseaux et les insectes. De part sa situation médiane entre le cœur et les abords de la Ville, ce lieu permet une entrée de la nature dans le milieu urbain.

- Coût du projet : 145 000 € TTC
- Subventions : 60 000 € de l'agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Lorraine.

➤ Marais de Droitaumont :

Nous avons poursuivi notre partenariat avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qui gère les Espaces Naturels Sensibles tel que le marais. Pour l'aménagement, les travaux ont consisté à créer un sentier pédagogique accessible aux personnes Handicapées, à réaliser une plate-forme d'observation et d'interprétation paysagère, à aménager une aire de stationnement rue Bossuet à Jarny et à mettre en place une passerelle à la poncette.

Au niveau de la gestion : restauration d'une mare, plantation de haies champêtres et enlèvement d'une centaine de saules qui se développent dans la zone marécageuse, contribuant à l'assèchement le site.

- Coût des travaux : 170 000 € TTC pour le CG54 (Le financement est assuré par le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles)

➤ Passerelle de l'Yron :

La Ville de Jarny en partenariat avec la Ville de Conflans-en-Jarnisy a mis en place une passerelle piétonne en bois au-dessus de l'Yron afin d'assurer une liaison douce.

Située au niveau de la rue Emile Zola, au lieu-dit « chemin des ânes », cette passerelle s'inscrit dans une démarche de développement durable, en concertation avec l'association de pêche locale, la Gaule Jarnysienne.

- Coût des travaux : 45 000 € TTC (2/3 à la charge de la Ville de Jarny, soit 30 000 € et 1/3 à la charge de la Ville de Conflans-en-Jarnisy.)

➤ Gestion différenciée des espaces verts :

Projet suivi par l'AREL, la FREDON et le Parc Naturel Régional de Lorraine. La Ville de Jarny est Ville pilote pour la région Lorraine :

La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant le souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine horticole et naturel de notre ville.

- Coût du projet : 22 050 € TTC
- Subventions : 19 845 € de l'agence de l'eau Rhin Meuse, de la Région Lorraine et de la FREDON.

➤ Traction animale avec l'association Orne Services :

La Ville a soutenu et valorisé le projet de traction animale de l'association Orne Services, qui s'est intégré au site de Moncel. La traction animale ouvre à d'autres méthodes de culture et redonne ainsi une place au cheval dans la société. L'utilisation de cette énergie propre et renouvelable par excellence permet d'améliorer l'environnement.

Ce projet vise à favoriser le contact avec l'extérieur et ainsi valoriser le travail des salariés en insertion. Il s'agit de promouvoir le cheval en tant qu'acteur urbain et répondre ainsi à des actions attendues.

- Coût du projet : 5 000 € TTC
- Coût annuel du contrat d'entretien du Parc de Moncel et des chemins de promenade : 30 000 € TTC

➤ Bilan Carbone et Charte Energie-Climat:

La Ville de Jarny a décidé de prendre part au Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays du Bassin de Briey, notamment en réalisant un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités. L'étude est réalisée selon la méthodologie Bilan Carbone Patrimoine et Services de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et porte sur l'année de référence 2009. La Ville a signé en 2012, une charte Energie-Climat.

- Coût de l'étude : 614 € TTC (grâce au partenariat avec le Pays du Bassin de Briey)

➤ Plaquette des chemins de promenade :

Création d'une plaquette présentant 7 itinéraires de promenade de 1,5 à 5 km.

Coût : 1 000 € TTC

PROJET A VENIR

➤ Cheminement entre Jarny et Doncourt-lès-Conflans :

Aménagement d'un chemin sécurisé entre Jarny et Doncourt, avec un cheminement en bois.

Coût estimatif : 90 000 € TTC

ACTIONS DIVERSES

- Réduction de 75 % de l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides).
- Plantation d'un arbre en 2009, le Ginkgo Biloba, symbole de développement durable pour le jumelage allemand (coût avec plaquette d'information : 500 € TTC).
- Travaux écologiques parc de moncel en 2009 :
 - Curage des fossés
 - Création d'un cheminement calcaire pour les serres
 - Intervention sanitaire sur les arbres
 - Coût : 35 500 € TTC
- Entretien écologique du chemin rural de Jarny à Bruville (derrière Moncel) en 2009 :
 - Elagage au lamier des haies
 - Enlèvement des arbres morts
 - Coût : 3 600 € TTC
- Aménagements des chemins de promenade en 2009 (barrières et mobilier en bois) :
 - Coût : 4 200 € TTC
- Plantation d'arbustes avec le PNRL en 2010 :

- 50 mètres de haies champêtres au Petit Etang (chantier école pour les habitants)
- 60 mètres de haies champêtres aux écoles Saint Exupéry et Yvonne Imbert
- Coût total pour la fourniture : 500 € TTC.
- Création d'une zone humide au carreau de mine de Droitaumont en 2010 :
 - En partenariat avec le Comité de quartier
 - Coût : 7 500 € TTC
- Plantation d'arbres et arbustes avec la CCJ en 2011 :
 - 50 arbres fruitiers à Moncel
 - 50 mètres de haies fleuries à l'École Pablo Picasso
 - 300 mètres de haies champêtres sur le chemin rural de Ville sur Yron à Droitaumont
 - Coût total pour la plantation : 3 000 € TTC
- Renaturation de l'Yron en 2011 :
 - Travaux d'entretien (élagage, enlèvement d'embâcles et plantation de 675 arbres et arbustes.
 - Coût : 15 400 € TTC
 - 90 % de subvention (50% Agence de l'eau Rhin Meuse, 30% Région Lorraine et 10% CG54)
- Renaturation des ruisseaux du Rouaux et du Rougewald en 2012 :
 - Travaux d'entretien (élagage, enlèvement de déchets et d'embâcles et plantation de 250 arbres et arbustes.
 - Coût : 21 000 € TTC
 - Subvention de 50 % agence eau Rhin-Meuse
- Entretien des Marcaires en 2012 :
 - Travaux d'entretien (débroussaillage et enlèvement de déchets)
 - Coût : 3000 € TTC

SENSIBILISATION

Notre politique environnementale se caractérise notamment par une véritable montée en puissance des actions de sensibilisation adressées à toutes les catégories de la population :

- Jeunesse
 - Chantiers jeunes sur l'environnement (entretien et valorisation des espaces naturels).
 - depuis 2008, 550 jeunes (110 jeunes par an).
 - Achat de matériels (gants, sécateurs, pelles, ...) pour un coût de 2 100 € TTC.
- Scolaire
(voir intervention de Fatma Zohra OUABED)
- Grand public
 - Semaine du Développement Durable (5 conférences, 3 ateliers pratique, 2 spectacles, coût depuis 2008 de 5 300 € TTC)
 - Fête de l'énergie (26/09/2010) à Moncel en partenariat avec l'Espace Info Energie Lorraine Nord (6 stands, 3 conférences et 1 exposition)
 - Journées thématiques sur l'environnement pour les comités de Quartier (4 journées de visite de sites, coût de 3 200 € TTC pour le transport)
 - Fêtes de la Nature (depuis 2008 5 fêtes de la Nature sur les thèmes : tri sélectif, jardinage écologique, l'eau, les forêts, et les circuits courts, coût de 67 500 € TTC, environ 13 300 spectateurs avec une montée en puissance en 2012 avec plus de 4200 personnes)
 - Chantier école de plantation avec le PNRL en 2010.
 - Colloque Gestion Différenciée 2010 en partenariat avec la Fredon (journée d'information et de démonstration sur les espaces verts durables)
- Formations

- Formation Développement Durable pour d'autres collectivités (depuis 2008, 5 collectivités)
- Formation gestion différenciée pour lycées (2 formations par an, soit 6 sorties)
- Jarny est membre :
 - Pôle Régional d'éco-consommation
 - Comité Régional Agendas 21
 - Plan Climat Energie Territorial du PNRL
 - Plan Climat Energie Territorial du Pays du Bassin de Briey
 - Comité de pilotage NATURA 2000 Jarny-Mars la Tour
 - Comité de pilotage de l'ENS Marais de Droitaumont

INCITATION AUX PRATIQUES ECO-RESPONSABLES

- Primes à l'énergie solaire (eau chaude et chauffage) :
 - 12 personnes ont bénéficié de l'aide communal
 - Pour l'installation de 55 m² de capteurs
 - Prime totale de 5 700 € TTC
- Acquisition de récupérateurs d'eau de pluie à tarif réduit :
 - 210 récupérateurs vendus
 - coût pour la Ville : 5250 € TTC
- Acquisition de composteurs bois à tarif réduit :
 - 30 composteurs vendus
 - coût pour la Ville : 1500 € TTC

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Structure d'information et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Dans le cadre privilégié du Domaine de Moncel, la Maison de l'Environnement est un lieu d'accueil pour les associations environnementales (locaux, moyens de fonctionnement,...) et le public (accueil, information, sensibilisation, rencontres,...), au travers d'activités variées : conférences, expositions, ateliers, évènements, animations scolaires...

- 5 associations environnementales signataires d'une convention de partenariat :
 - L'Abeille Lorraine
 - l'A.C.C.A. (chasseurs)
 - la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux)
 - la Gaule Jarnysienne (Pêcheurs)
 - Pêche Compétition
- Nouveaux partenariats :
 - CETA du Pays-Haut (Centre d'études techniques apicole)
 - Pôle régional de l'éco-consommation
 - URCPIE de Lorraine
- Coût pour l'installation (mobilier) : 10 000 € TTC
- Animations proposées :
 - Programme annuel d'animations, en lien avec les associations
 - En 2012 : 18 animations pour 430 personnes
 - Coût (annuel) : 4 000 € TTC. »

Le maire se souvient qu'en 2001, lorsque la réflexion a été lancée sur la charte d'écologie urbaine, on l'a regardé avec des yeux interrogatifs. « Depuis c'est devenu une donnée fondamentale de notre action. Nous avons été bien en avance, comme dans beaucoup d'autres secteurs ! » remarque le maire.

Olivier Tritz reprend la parole, au sujet du sport :

« Nouveaux dispositifs »

- Signature le 9 avril 2010 du Projet Sportif entre la Ville de Jarny et les représentants des utilisateurs des équipements sportifs communaux (associations sportives, écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycée)
- Instauration de nouveaux critères pour l'attribution des subventions municipales aux associations sportives à partir de 2011 : le nombre de licenciés, de jeunes, de compétiteurs, de dirigeants ainsi que la capacité d'autofinancement sont pris en compte.
- Jarny Beach (première édition en mai 2012) : manifestation sportive et citoyenne dans le sable. Événement organisé en partenariat avec l'USJ qui a remplacé la Fête du Sport.
- Première édition en 2012 des rencontres départementales USEP : 2 journées réunissant les élèves de CP des écoles du nord du département (de Pont à Mousson à Longwy) sur les sites sportifs, culturels et environnementaux de la commune. 4 grands thèmes développés : sport, environnement, culture et accessibilité.

Evénements sportifs

- Arrivée d'une étape du Tour de Lorraine cycliste à Jarny en mai 2010.
- Journées d'initiation à la pétanque proposées aux élèves des écoles primaires de Jarny par l'USJ section pétanque.
- Soutien à l'opération Smachy organisée par section USJ Volley en direction des écoles élémentaires.
- Organisation de la « boucle de l'Yron », course pédestre, dans la commune. Manifestation traditionnellement parcourue à Conflans, toutefois en raison de la destruction de leur gymnase, elle a lieu à Jarny.
- Cross départemental des Jeunes Sapeurs Pompiers au Domaine de Moncel (500 participants).
- Séances d'initiation au basket pour les élèves des écoles élémentaires (initiation proposée par le Comité Départemental de Basket).

Subventions

▪ Subventions de fonctionnement :

Année 2008 : 79 210 €

Année 2009 : 79 984 €

Année 2010 : 79 680 €

Année 2011 : 76 935 €

Année 2012 : 75 697 €

Année 2013 : 77 600 €

Soit **469 106 €** depuis le début du mandat répartis entre les 21 associations sportives jarnysiennes.

▪ Subventions exceptionnelles

Un peu plus de 8000 € de subventions exceptionnelles accordées aux associations sportives depuis le début du mandat en plus de la mise à disposition régulière du mini bus pour les déplacements.

Investissements

Nouveaux vestiaires du stade Génot et étanchéité de la tribune, remplacement des baies vitrées et des paniers de basket et mise en peinture de la salle Auguste Delaune, rénovation des locaux de la section pétanque, remplacement de l'éclairage du complexe Maurice Baquet, réfection des 3 courts de tennis en terre battue situés rue Victor Hugo et rénovation de la toiture de la salle de tennis, changement de la toiture à la salle René Rousseau (tennis de table) et remplacement complet de l'éclairage avec peinture, achat de matériel courant et

entretien des équipements, installation de l'association Sport Détente dans les locaux rénovés de la Maison des associations.

**Au total : 49 500 € de dépenses de fonctionnement et 80 600 € de dépenses d'investissement dans les bâtiments sportifs.
Soit 130 000 €**

En lien avec le Service Handicap

- Création d'une douche pour personne handicapée (féminine) à la salle Auguste Delaune.

Aides

- Mise à disposition des installations sportives pour l'organisation de divers événements : stages sportifs, tournois, compétitions USEP et UNSS, rencontres amicales et challenges...
- Soutien logistique et prêt de matériel aux clubs sportifs. »

Le maire précise que les associations sportives ont pu compter une fois de plus sur la municipalité pour prendre en compte leurs besoins.

Marielle De Souza rappelle les principales actions en matière de jumelage :

- « Camp d'été organisé chaque année par roulement dans l'une des trois villes jumelées (Gröditz, Linkenheim-Hochstetten et Jarny) : il s'agit d'un séjour linguistique et de découvertes franco-allemand pour les jeunes de 11 à 15 ans. Une dizaine d'adolescents de chaque commune participe à cette semaine d'échanges.
- Poursuite des rencontres des comités de jumelages et des conseils municipaux de Gröditz et Linkenheim-Hochstetten ainsi qu'avec la ville italienne de Popoli (40^{ème} anniversaire du jumelage entre Jarny et Gröditz).
- Echanges franco-allemands entre différentes associations sportives et de loisirs homologues : volley-ball, cyclotourisme, pétanque, jeunes sapeurs pompiers, amicale des retraités...Participation à des manifestations communes.
- Continuité dans les échanges avec les écoles primaires et collèges allemands.
- Permettre et faciliter les stages étudiants dans les communes jumelées : un jeune jarnysien a effectué un stage à Linkenheim dans le cadre de son cursus scolaire. Les démarches, l'accueil, l'hébergement...ont été facilités. »

Le maire remercie Madame De Souza pour son implication dans le jumelage. Jarny a une riche tradition de solidarité et de fraternité avec ses villes jumelées.

Le maire cède la parole à Alain Grasselli qui s'exprime au nom du groupe Jarny Gagnant.

Alain Grasselli intervient :

« L'investissement marquant de cette année budgétaire - et du mandat d'ailleurs - est bien sûr le chantier de la médiathèque, avec près de 2 millions d'euros dans le compte administratif 2012 et encore près de 1 million d'euros prévus dans le budget primitif de cette année.

Nous avons dit à son sujet, en début de mandat, que sa construction était « nécessaire et souhaitable », mais que nous souhaitons que puissent être réétudiées « la superficie et la localisation du projet, de manière à ce que cet investissement réponde au meilleur rapport qualité/prix pour les Jarnysiens ». Nous avons en particulier suggéré d'envisager le réaménagement et la réaffectation d'un bâtiment existant, plutôt que d'en créer un neuf.

Force est de constater que ces propositions émises autrefois trouvent aujourd'hui un certain écho dans la population. Mais ce choix a été tranché et il appartient désormais au passé. Tournons-nous vers l'avenir : la médiathèque va prochainement ouvrir ses portes. Ce sera un équipement au service de la commune et de ses habitants, qui s'inscrira dans l'ère de la modernité et du numérique.

Tout comme cela était déjà le cas de la bibliothèque, la médiathèque sera un formidable instrument d'éducation et de liberté ; ce sera une grande porte d'accès à la culture. Et la culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

Nous pensons que « la culture est l'âme de la démocratie ». Nous voterons donc pour le budget 2013 de la Ville de Jarny. »

Christian Minary prend la parole :

« Nous venons d'entendre le bilan du mandat exprimé par la majorité. Ce bilan n'a rien de surprenant. Il reprend les sujets abordés dans les commissions et au sein du conseil municipal. Et bien sûr, la discussion porte sur des différences d'opinion pas sur la réalité du travail fourni par l'équipe municipale.

Je ne reviendrai pas sur les détails des budgets qui ont été examinés en commission des finances. Je ne répéterai pas non plus ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire. Pour cette année, on ne peut qu'approuver le maintien des subventions aux associations, des investissements, en particulier de ceux consacrés à la médiathèque, et le doublement des sommes affectées à la voirie. Il en est de même pour l'absence d'augmentation de la surtaxe communale sur l'eau et du maintien des taux d'imposition. Mais si j'ai bien compris, les crédits de fonctionnement ont augmenté de 1,8 % or c'est exactement l'augmentation des bases décidées par le gouvernement. La conséquence bien connue, c'est que la somme payée par les habitants augmente malgré la stabilité des taux, et ce dans une période difficile.

D'un point de vue plus général, on se félicitera que des progrès aient été réalisés dans le fonctionnement du conseil municipal et en particulier qu'il soit maintenant acquis que, chaque fois que c'est possible, il y a discussion entre les groupes afin que des positions communes puissent être adoptées. Ce fut le cas récemment sur les rythmes scolaires, l'aide alimentaire, et ce sera le cas aujourd'hui sur la nationalisation de la sidérurgie.

Dans un contexte de restrictions budgétaires dont nous avons déjà amplement parlé, et qui va aller en s'aggravant si la même politique se poursuit, je continue à exprimer mon désaccord avec trois aspects essentiels de la politique suivie par la majorité, qui me semblent donner de fausses réponses au problème posé par cette situation désastreuse.

Tout d'abord, je mentionnerai la vente des logements de la ville. Elle ne répond à aucune nécessité intangible, la preuve en est que d'autres communes conservent et entretiennent leur patrimoine locatif. Comment accepter la théorie du recentrage sur les cœurs de métier, dont les frontières sont floues, difficilement définissables et extensibles en période d'austérité ? Or il est essentiel que dans un tel contexte les limites de l'inacceptable soient clairement définies. A cet égard, comment ne pas être inquiet ? On vient de lire en une semaine que deux communautés de communes voisines, l'une classée à droite, l'autre à gauche, se préparaient à réduire les services rendus à la population au vu des coupes imposées par la politique gouvernementale.

Le deuxième point concerne la démocratie participative. J'ai déjà dit que la démocratie n'a pas besoin d'adjectifs. D'accord, on organise des réunions des habitants dans les quartiers, on écoute leur avis. Faut-il pour autant procéder à tout ce remue-ménage – ce buzz dirait-on aujourd'hui – sur le budget participatif ? Il inclut, il est vrai, des propositions de travaux parfaitement légitimes et de toute façon nécessaires. Son montant s'élève à 202 490 €, somme relativement modeste sur un budget de 6 millions, globalement égale par exemple à la somme prévue pour la transformation de la cantine SNCF en salle de quartier. Non qu'il faille regretter sa modicité. C'est le principe qui est en cause : on a une enveloppe limitée, et on dit : choisissez la répartition. Beaucoup de temps et d'énergie pour savoir comment accommoder les miettes. Tout cela n'est-il pas un leurre dans la mesure où les difficultés que rencontrent les habitants dans leur vie quotidienne ont leur source dans les restrictions budgétaires, pas dans la façon dont est ventilée une toute petite partie de ce qui reste ? Nous sommes là en plein dans ce qu'il est courant d'appeler la « subsidiarité », typique des traités européens, consistant à transférer au niveau inférieur l'application des choix opérés plus haut.

Le budget participatif peut aussi avoir une étrange fonction. On lit que rue de la Paix six branchements en plomb seront remplacés pour un montant de 17 940 €. Cette année la surtaxe sur l'eau dont le but était précisément le remplacement des branchements en plomb n'augmentera pas. L'an dernier, elle avait augmenté de 0,03 €/m³ pour financer ces remplacements. Faisons un rapide calcul. 379 000 m³ ont été vendus en 2011 (nous n'avons pas encore les chiffres 2012, mais ils devraient être proches). Une hausse de la surtaxe aurait donc rapporté 11 370 €, soit 63 % des 17 940 € imputés cette année au budget participatif.

Je ne suis pas plus convaincu par les ateliers citoyens. Toute discussion sur des sujets importants est utile. Mais est-ce le rôle de la municipalité d'organiser des débats sur les sujets politiques et sociétaux ? Il y a des partis politiques, des syndicats, des organisations diverses pour cela. Croit-on que c'est de cette façon qu'on aidera à la nécessaire mobilisation des élus et de la population contre la disparition des communes par les méthodes conjointes de l'asphyxie financière et de l'intégration dans les métropoles prévues à l'acte III de la décentralisation. Ce qui m'amène à mon troisième point de désaccord.

L'OCDE vient de publier de nouvelles recommandations qui reprennent d'ailleurs le rapport Attali :

« Simplifier la structure des administrations infranationales, notamment en fusionnant les plus petites des 36.700 communes et en supprimant les départements, engendrerait des économies d'échelle substantielles. » (19 mars)

Voilà le programme, c'est aussi celui du Fonds monétaire international et de l'Union européenne.

C'est pourquoi sur toutes les questions relatives à l'intercommunalité, il est plus que jamais nécessaire de s'en tenir à la libre coopération, au droit des communes de s'associer et de se séparer librement. La façon dont se sont déroulés les débats sur les propositions de transferts l'an dernier, les propos qui ont été tenus à cette occasion, sans reprendre les discussions, vont en sens inverse.

Mais, nous en avons déjà discuté, dans un jour proche, c'est Jarny qui devra se défendre contre son intégration forcée dans une structure plus vaste, type métropole. C'est pour cette raison que je compte participer à la rencontre des élus contre l'intercommunalité forcée près de Roanne le 6 avril. Près de Roanne parce que plus de 150 maires de la Loire qui avaient démissionné en janvier pour marquer leur opposition à l'intégration forcée de leurs communes dans l'agglomération de Roanne viennent d'être très brillamment réélus. »

Christian Minary conclut que pour toutes ces raisons de divergence, il votera contre le budget de la Ville.

Le maire met le budget Ville au vote. Il est approuvé avec 22 voix Pour et 1 voix Contre.

En ce qui concerne le budget Eau, Christian Minary s'exprime : « Comme nous sommes au moment des bilans, je rappelle qu'aux élections de 2001 et de 2008, notre liste se présentait pour l'annulation du contrat avec Veolia. La majorité a refusé la rupture immédiate. Pour autant, nous avons soutenu tout pas positif dans cette direction et prenons aujourd'hui acte des discussions engagées avec le syndicat du Soiron et le syndicat Orne-Aval pour le retour en régie publique ainsi que de l'inscription au budget des sommes prévues à cet effet. »

Au vu de ces éléments, Christian Minary indique qu'il votera en faveur du budget Eau.

Le maire met le budget Service des Eaux au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Le maire met le budget Service Jeunesse au vote. Il est approuvé avec 22 voix Pour et 1 voix Contre.

19- CONTRIBUTION EAUX PLOUVIALES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT DUE AU S.I.A.J. – 2013

Hervé Barbier propose d'approuver le mode de calcul de la contribution eaux pluviales due par la commune de Jarny tant au titre des dépenses de fonctionnement que de l'investissement du syndicat.

La contribution pour l'investissement des immobilisations est calculée de la façon suivante : somme des comptes 66 et 68 du compte administratif du S.I.A.J. multipliée par 0.21. Ce résultat est ensuite réparti à chaque commune au prorata des m3 consommés.

La contribution pour l'exploitation des réseaux de transport et la station d'épuration est calculée de la façon suivante : le montant actualisé des sommes dues au délégataire, soit la somme de 119 000 € H.T., est répartie aux 5 communes au prorata du nombre d'habitants.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

20- VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire demande au conseil municipal d'accepter le versement des subventions aux associations, conformément au tableau qui a été joint à la note de synthèse.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

21- VERSEMENTS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Olivier Tritz propose au conseil d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour l'Union Sportive du Jarnisy Volley dans le cadre de « l'opération SMASHY ». Il s'agit d'une action menant à la découverte et à l'initiation du Volley Ball pour les élèves âgés de 8 à 12 ans des classes de CM1 et CM2 des 5 groupes scolaires de la Ville.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Olivier Tritz demande au conseil d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'Union Sportive du Jarnisy Foot pour l'embauche d'un éducateur sportif afin de promouvoir la pratique du football en milieu scolaire, auprès de public défavorisé, des jeunes du club et développer la pratique féminine.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

22- DOTATION FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES (FIC) DE JARNY

Rachel Foglia indique qu'un projet a été examiné par le Comité Local de Promotion des Projets (CLPP) le jeudi 21 mars 2013 :

« Atelier blasons » :

Porteurs du projet : Michèle ZUBILLER et Dominique LARCHER

Porte-paroles : Michèle ZUBILLER et Dominique LARCHER

Descriptif du projet :

Etude des armoiries et création de blasons pour 12 collégiens volontaires jarnysiens avec Michèle Zubiller, professeur d'arts plastique et Dominique Larcher, intervenant extérieur en qualité d'héraldiste reconnu dans la région. L'objectif est de permettre aux élèves adeptes de cet atelier de développer leurs notions d'histoire et d'éducation civique, leur esprit d'analyse, leurs connaissances en Histoire des Arts et en arts plastiques.

Impact sur le quartier ou la ville :

Les habitants seront invités aux diverses manifestations prévues en juin 2013 dans le cadre de la commémoration du centenaire du collège Alfred Mézières de Jarny : exposition des réalisations des élèves, participation à divers ateliers, inauguration de 4 kakémonos en façade...

Montant sollicité : 276,43 €

Montant accordé : 276,43 €

Elle propose au conseil municipal de valider la décision du comité pour ce projet.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

23- INSTITUTION D'UN NOUVEAU TAUX POUR LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DETERMINATION DES EXONERATIONS FACULTATIVES

Olivier Tritz rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement remplace depuis le 1^{er} mars 2012 la taxe locale d'équipement. Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil municipal a institué un taux de 3 % pour la taxe d'aménagement, taux identique à celui de la taxe locale d'équipement.

Ce taux peut être modifié chaque année par délibération du conseil municipal.

Le mode de calcul de la taxe d'aménagement est le suivant : assiette X valeur X taux

La pratique de cette nouvelle taxe montre que la base d'imposition a augmentée compte tenu de la réforme de la surface de plancher et de l'instauration de la notion de surface taxable. Le Maire proposera au conseil municipal d'ajuster le taux de la taxe d'aménagement et de le fixer à 2,5 %.

Pour les mêmes raisons et afin de ne pas alourdir le coût de certaines opérations à caractère social ou ayant un impact positif sur le développement économique de la Ville, il est proposé au conseil municipal d'instituer les exonérations facultatives suivantes, dans leur totalité (définis avec précision par l'article L 331-9 du code de l'urbanisme) :

- 1) Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat , hors du champ d'application des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du prêt à taux zéro renforcé ;
- 2) 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé ;
- 3) Les locaux à usage industriel (mentionnés au 3° de l'article L 331-13 3°)
- 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- 5) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- 6) Les surfaces et annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale : sans objet si l'exonération totale du 1° est adoptée
- 7) Les surfaces des locaux annexes à usages de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

24- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LES MARCAIRES II »

Olivier Tritz rappelle que par délibération du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a accepté l'acquisition des voiries espaces verts du lotissement les Marcaires II à l'euro symbolique et a autorisé le Maire à signer l'acte à intervenir.

Cette reprise avait été prévue par la convention de transfert conclue entre la Ville et Foncier Conseil le 10 mai 2007.

L'acte de vente ayant été signé, il convient de procéder au classement des voies (et des espaces verts du lotissement), qui répondent aux conditions de la domanialité publique, dans le domaine public.

Il propose donc au conseil municipal de classer les parcelles qui suivent dans le domaine public :

parcelles cadastrées section AL n° 703, 704, 705, 706, 707 situées au lieudit Pré Rougeot, des parcelles cadastrées section AL n° 731 et 732 situées au lieudit Grand Friche, et des parcelles cadastrées section AL n° 769, 770, 771, 773, 774, situées au lieudit Les Marcaires. Il s'agit donc des voies « chemin des Marcaires » « allée du Rougewald » et allée de Ménonchamps et des espaces verts des Marcaires II et de promenade le long du Rougewald.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

25- CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE JARNY ET LA COMMUNE DE DONCOURT-LES-CONFLANS

Hervé Barbier informe le conseil municipal que la commune de Jarny, en partenariat avec la commune de Doncourt-lès-Conflans, souhaite aménager un chemin piétonnier reliant les deux communes. Ce chemin piétonnier favorisera une liaison douce et assurera la continuité du sentier de randonnée existant.

Les objectifs de cette convention sont :

- La maîtrise d'ouvrage reste à la charge de la commune de Jarny.
- Le coût de l'opération sera réparti entre les deux villes, pour moitié par la commune de Jarny et pour moitié par la commune de Doncourt-lès-Conflans, déduction faite des subventions éventuellement obtenues.

Il demande au Conseil municipal :

- d'accepter la convention à passer entre la commune de Jarny et la commune de Doncourt-lès-Conflans, contractualisant l'aménagement du chemin piétonnier,
- d'autoriser le maire à signer le document à intervenir.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

26- CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

27- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – DEMANDE DE REPORT DE L'APPLICATION DE LA REFORME

Suite à la motion adoptée par le conseil municipal du 13 février 2013 concernant la réforme des rythmes scolaires et conformément à l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le maire proposera de l'autoriser à demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

28- FUSIONS D'ÉCOLES DANS LA COMMUNE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fatma-Zohra Ouabed indique que suite à la proposition de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe et Moselle concernant la fusion de l'école maternelle Joliot Curie et l'école élémentaire Picasso, et la fusion de l'école maternelle Casanova et l'école élémentaire Jules Ferry, le conseil municipal doit se prononcer.

Elle propose de se prononcer contre ces deux fusions d'écoles.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

29- SIVU DU JOLI BOIS – RETRAIT ET ADHESION DE COMMUNES

Le maire propose d'accepter le retrait de la commune de CHENIERES et l'adhésion de la commune de BETTAINVILLERS.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

30- MOTION EN FAVEUR DE LA NATIONALISATION DE LA SIDERURGIE LORRAINE

Olivier Tritz rappelle que lors du précédent conseil municipal, le groupe Jarny gagnant avait effectué une déclaration au sujet de la nationalisation de la sidérurgie lorraine et que le maire, après avoir rappelé les conditions de vote des motions en conseil, avait invité les représentants des différents groupes à se réunir afin de rédiger une motion commune.

Il présente la motion retenue par le groupe de travail :

« Considérant qu'il est de la responsabilité des élus lorrains, de mettre tout en œuvre pour éviter l'arrêt des hauts fourneaux et de la filière liquide ainsi que d'assurer le maintien des emplois dans un bassin économique qui a déjà beaucoup souffert, notamment depuis la fermeture en 2009 de l'aciérie de Gandrange, le Conseil Municipal de Jarny

Rappelle :

- l'importance de la sidérurgie comme élément structurant de l'économie lorraine et française,
- qu'un document interne au groupe Arcelor-Mittal, rendu public en décembre 2012 démontre que Florange représente l'un des sites ArcelorMittal les plus rentables d'Europe du Nord,
- que la nationalisation du site sidérurgique de Florange est tout à fait réalisable juridiquement selon une note du service des affaires juridiques de Bercy diffusée en décembre dernier.

Affirme :

- que la pérennisation des installations de la filière liquide assurera l'avenir industriel de la Lorraine et plus largement de la France puisque le maintien de la production d'acier en France garantira son indépendance économique,
- qu'il faut stopper la casse de l'industrie car un pays qui ne produit plus de richesses ne peut plus investir dans l'éducation, la santé et de grands services publics,
- qu'il est nécessaire que l'Etat réinvestisse le champ économique afin de s'opposer à la seule logique de la rentabilité financière.

Soutient :

les salariés du groupe Arcelor-Mittal ainsi que les sous-traitants, les intérimaires et tous les acteurs socio-économiques impactés, soit des milliers de familles qui dépendent directement ou indirectement de l'activité sidérurgique de Florange.

Demande au Gouvernement :

- de revenir sur l'accord avec le groupe Mittal afin d'obtenir le redémarrage des hauts fourneaux et le maintien de tous les emplois sur place (directs et indirects).

- de nationaliser de façon pérenne le site de Florange et l'ensemble de la sidérurgie car ce contrôle public préservera l'activité et l'emploi, assurera un avenir durable pour la sidérurgie lorraine et française, et permettra aux salariés de bénéficier de nouveaux droits et d'une participation accrue aux décisions de l'entreprise. »

Christian Minary ajoute : « Les divers groupes politiques présents dans ce conseil n'ont pas tous les mêmes appréciations sur ce sujet. En ce qui me concerne, je suis pour la nationalisation de la sidérurgie sans indemnités ni rachat et considère que la situation actuelle à Florange est le résultat de la soumission du gouvernement aux impératifs de l'Union européenne. La discussion s'est menée dans le groupe de travail et a pu déboucher sur cette motion unanime. Elle représente un point d'appui considérable puisqu'elle considère que toute issue passe par la remise en cause de l'accord du 30 novembre entre Mittal et le gouvernement, préalable au redémarrage des hauts-fourneaux, au maintien des emplois ouvrant ainsi la voie à la nationalisation. »

Le maire met cette motion aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

31- RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique met en place un dispositif de titularisation ouvert pendant 4 ans à partir de sa parution et accessible aux agents contractuels sous certaines conditions.

Le législateur a prévu 3 modalités de titularisation possibles : les concours réservés, l'intégration directe pour les agents de catégorie C recrutés sur des grades accessibles sans concours, des sélections professionnelles.

Les modes de recrutement retenus pour l'accès à chaque cadre d'emplois et grade ainsi que les conditions à remplir sont fixés par le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Sont éligibles à ce dispositif les agents contractuels qui au 31 mars 2011 :

- sont recrutés sur un emploi permanent en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (dans sa rédaction antérieure à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012) OU sur un emploi régi par le I de l'article 35 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- pour une quotité de travail au moins égale à 50%,
- sont en fonction ou bénéficient d'un des congés prévus par le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

A ces conditions générales s'ajoutent des conditions de services publics effectifs pour les agents en contrats à durée déterminée. Ces agents doivent avoir cumulé 4 ans de service en équivalent temps plein :

- soit au cours des 6 années précédant le 31 mars 2011,
- soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement postulé. Sur les 4 années, au moins 2 doivent avoir été accomplies au cours des 4 années précédant le 31 mars 2011.

Sont exclus du calcul des services effectifs les services accomplis dans les fonctions de collaborateur de groupes d'élus, dans un emploi fonctionnel ouvert au recrutement direct (article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et dans un emploi de collaborateur de cabinet.

Chaque collectivité désirant appliquer ce dispositif devra élaborer et soumettre au comité technique un rapport sur la situation des agents concernés, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme précise les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements (intégration directe ou sélection professionnelle) ainsi que la répartition des recrutements entre les sessions. Ces éléments sont définis en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement et des objectifs de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

L'autorité territoriale informe ensuite individuellement les agents contractuels qu'elle emploie, sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation (modes de recrutement et leur organisation, les modalités de classement à la titularisation, etc.).

Par conséquent le maire propose au conseil municipal :

- D'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire joint à la présente délibération.
- De l'autoriser à prendre et signer tout acte y afférent.

Il précise qu'au total 10 agents vont voir leur statut évoluer, passant d'un CDD à un CDI, et bénéficier de ce décret.

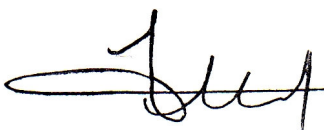
Christian Minary ajoute : « Il est bien sûr normal que les agents qui peuvent bénéficier de la loi du 12 mars 2012 fassent valoir leurs droits. Précisons quand même que cette loi permet soit la CDIation, soit la titularisation des contractuels. Les conditions qu'elle fixe sont extrêmement contraignantes. Sur 890 000 non titulaires, 50 000 au maximum seront fonctionnarisés, soit un sur dix-huit. Et comme très peu de salariés pourront être titularisés, la loi propose des CDI. C'est en fait son unique but, mettre en place une fonction publique sans fonctionnaires, en quelque sorte une fonction publique de « droit privé ». C'est aussi la raison pour laquelle cette loi ne dit rien sur le nombre de postes mis aux concours. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 21 mai 2013

Le Maire,



Jacky ZANARDO